RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE
DE
SAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 OCTOBRE 2026

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte-rendu du 7 septembre 2026
2- Finances : Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation
3- CCCE : Approbation du rapport de la CLECT du 09/09/26
4- SIVU : Compte rendu et présentation
5- ONF : Plantations d'arbres en collaboration avec le LIONS Club
6- Ecole : demande de participation financière sortie scolaire
7- Vœux pour l'honorariat à M. SCHULTZ
8- Sortie Franco-Allemande : remboursement frais bateau-mouche
9- SMICTOM : Rapport annuel
10- Divers

Secrétaire de séance : Martine WALTER

Membres présents : Anny SUR-RIEGEL, Jacki SIEGLER, Amandine KALCK, ANDRES Benoit, Hugues BONNEFOY, Martine WALTER, Philippe SENGLER, Fabienne TUSSING, Valentine HARLEPP, Grégory AMANN, Michaël BONNET, Anaïs NIANG, Juliette GROH, Cécile GARBACIAK,

Membres excusés :
Jordan JACQUOT qui donne procuration à Anny SUR-RIEGEL

Point de l'ordre du jour N° 1
Objet : Approbation du compte-rendu du 7 Septembre 2026

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N°2 :
Objet : Finances : Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Ce point à été remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Point de l'ordre du jour N°3
Objet : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 9 SEPTEMBRE 2026

Dans le cadre de la procédure décrite à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a rendu son rapport le 9 septembre 2026.

Il porte notamment sur l'intégration dans les attributions de compensation du versement au titre du Service Public de la Petite enfance ainsi qu'à la régularisation des équipements mis à disposition à titre gratuit par les Communes membres.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification dudit rapport pour se prononcer par délibérations concordantes sur ce document.

Ce rapport a été officiellement notifié à notre commune, ouvrant le délai légal de trois mois requis pour que les Conseils Municipaux se prononcent par délibérations concordantes (selon les règles de majorité qualifiée).

Il est à noter que le conseil municipal se prononce uniquement sur l'approbation ou le rejet du présent rapport.

De manière globale, les conditions d'approbation du rapport sont les suivantes : majorité des deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population de la 3CE ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant plus des deux tiers de la population de la 3CE.

Enfin, il est rappelé que la fixation du montant des attributions de compensation relève de la compétence du Conseil Communautaire de la 3CE, qui délibérera ultérieurement sur cette base, dès lors que les conditions de majorité seront réunies.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-5 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en date du
9 septembre 2026 joint en annexe ;

Vu la délibération du 23 septembre 2026 de la 3CE prenant acte du rapport de la CLECT du
9 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la 3CE en date du 9 septembre 2026 tel qu'annexé à la présente délibération ;

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la CLECT, Président de la 3CE.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N°4
Objet : SIVU : Compte-rendu et présentation

Chaque élu a été destinataire du compte-rendu et d'un condensé du rapport.
Mme le Maire présente le compte-rendu et les chiffres clés concernant directement notre commune. Le compte-rendu est tenu à disposition de ceux qui souhaitent le consulter au secrétariat de mairie.

Point de l'ordre du jour N°5
Objet : ONF : Plantations d'arbres en collaboration avec le Lions Club

Les Lions lancent l'opération "Mille arbres pour une forêt"
Après deux ans de réunion et de travaux préparatoires, le Lions club Benfeld - Erstein s'apprête à replanter une forêt sur une parcelle communale de 1 hectare, près de la chapelle Saint-Materne, à Sand. Les arbres sont financés grâce à un système de parrainage. À ce jour, la générosité des donateurs a permis d'en acheter 400.
La commune s'engage à financer les protections de ces arbres une fois plantés ainsi que la maitrise d'œuvre ONF pour la gestion de cette opération.



Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N°6
Objet : Ecole élémentaire : participation financière sortie scolaire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
VU la demande d'aide financière formulée par l'**école élémentaire de Sand** pour l'organisation d'une sortie scolaire pédagogique à Strasbourg ;

CONSIDÉRANT l'intérêt scientifique, culturel et patrimonial de ce projet qui a permis aux élèves de découvrir le Planétarium du Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg ainsi que l'histoire de la capitale alsacienne au cours d'un circuit en bateau-promenade avec la compagnie Batorama le **jeudi 1er octobre 2026** ;

CONSIDÉRANT que le coût lié au transport spécifique en autocar pour acheminer les élèves de Sand à Strasbourg s'élève à un montant exact de **640,00 €** ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Sand de soutenir activement la réalisation des projets scolaires extérieurs en prenant à sa charge les frais de logistique et de transport, évitant ainsi un coût supplémentaire pour les familles ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de **640,00 €** (six cent quarante euros) à la coopérative de l'école élémentaire de Sand, correspondant à la prise en charge des frais de transport en autocar pour la sortie scolaire à Strasbourg du jeudi 1er octobre 2026.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits et disponibles au budget principal de l'exercice en cours, à la fonction 212 (Écoles élémentaires), nature 6574 (Subventions de fonctionnement).
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer toutes les pièces comptables nécessaires au versement de cette somme.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N°7
Objet : Vœux pour l'octroi de l'honorariat à M. SCHULTZ

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Denis SCHULTZ a exercé les fonctions de Maire de la commune de SAND de 2001 à 2026, soit une durée totale de 25 années de mandat.

Considérant que Monsieur Denis SCHULTZ a cessé ses fonctions exécutives et qu'il remplit toutes les conditions d'ancienneté prévues par l'article L. 2122-35 du Code général des collectivités territoriales,

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'attribution du titre de Maire Honoraire auprès de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, en signe de reconnaissance pour son action et son dévouement tout au long de ses mandats successifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Émet un vœu favorable** à l'attribution du titre de Maire Honoraire à Monsieur Denis SCHULTZ

- **Charge** Mme le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires et de transmettre la présente demande à l'autorité préfectorale.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N°8
Objet : Remboursement de frais avancés par M. Benoit ANDRÉS, Adjoint au Maire (Sortie BATORAMA du 26/09/2026)

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2123-18 et L. 2123-18-1 relatifs au remboursement des frais engagés par les élus dans l'exercice de leurs fonctions ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

CONSIDÉRANT l'organisation de la sortie municipale Franco-Allemande du **26 septembre 2026** ;

CONSIDÉRANT la réservation de la prestation de promenade en bateau-mouche effectuée à cette occasion auprès de la société **BATORAMA** pour un montant total de **327.20 € TTC** ;

CONSIDÉRANT que pour des impératifs d'organisation et d'urgence, **M. Benoit ANDRÉS**, Adjoint au Maire, a dû procéder au règlement direct de cette prestation au moyen de ses deniers personnels, pour le compte de la commune ;

CONSIDÉRANT la présentation par l'élu de la facture acquittée au nom de la société BATORAMA et du justificatif de paiement correspondant ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Autorise le remboursement à **M. Benoit ANDRÉS**, Adjoint au Maire, de la somme de **327.20 € TTC** (Trois cent vingt-sept euros), correspondant à l'avance de frais effectuée pour le règlement de la prestation BATORAMA du 26 septembre 2026.

Charge Mme le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée ou publiée dans les conditions légales.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N°9
Objet : SMICTOM : Rapport annuel

Chaque élu a été destinataire du compte-rendu et d'un condensé du rapport.
Mme le Maire présente le compte-rendu et les chiffres clés concernant directement notre commune. Le compte-rendu est tenu à disposition de ceux qui souhaitent le consulter au secrétariat de mairie.

Point de l'ordre du jour N°10
Objet : Divers

► Mme le Maire annonce une prochaine réunion du groupe de travail concernant la M4 du PLU Patrimoine courant novembre

► Mme Kalck rappelle la prochaine commission culturelle qui se tiendra le 15/10

►La prochaine commission urbanisme se tiendra courant décembre

► les trois prochains Conseils municipaux auront lieu les :
- 2 Novembre 2026
- 15 Décembre 2026
- 18 Janvier 2027

Le conseil municipal est clos à 21h34.

Martine WALTER
Secrétaire de séance,

Anny SUR-RIEGEL
Maire

MAIRIE de SAND (Bas-Rhin)